



# Comité P

Une institution relevant  
du Parlement

Comme le législateur l'a encore souligné à l'occasion de la révision de la loi organique du contrôle des services de police et de renseignements, tout comme d'ailleurs, lors de l'examen de la loi sur la police intégrée structurée à deux niveaux, le Comité P est avant tout une institution de contrôle externe relevant du Parlement et travaillant d'abord, à la réalisation des perspectives de ce dernier.

A ses côtés doivent également coexister les contrôles du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif, notamment l'inspection générale de la police fédérale et de la police locale ainsi que les services de contrôle interne des différents services de police.

Rien ne peut en outre empêcher les autorités précitées ainsi que celles dont il est question dans la loi organique d'avoir recours à ses compétences et à son expertise.

## Recentré sur ses missions essentielles

Le législateur a cependant expressément souhaité que le Comité P recentre ses activités sur ses missions et tâches essentielles. Dans ce contexte, il invite désormais le pouvoir judiciaire à être plus sélectif dans ses recours au Service d'enquêtes du Comité P et le Comité P lui-même à dégager de nouvelles procédures et modalités de travail et de coopération, notamment avec les autorités judiciaires et les différents services d'inspection et de contrôle.

## Une vision d'ensemble de la police

Il importe tout particulièrement, dans ce contexte, que le Comité P ait par ailleurs une approche globale et une vision d'ensemble de la "res politeia" - la "chose policière" -, voire sécuritaire, avec à l'esprit notamment deux préoccupations fondamentales qui lui sont imposées par la raison et par la loi : à savoir veiller à ce que les services et fonctionnaires de police respectent mais aussi veillent au respect des droits et libertés constitutionnels et fondamentaux des citoyens et veiller à ce que, dans un souci d'efficacité, voire d'efficience, ils inscrivent leurs actions et interventions dans une vision complémentaire les uns par rapport aux autres, ainsi que par rapport à l'ensemble des intervenants sociaux.

Afin de permettre au Parlement et aux différentes autorités responsables de prendre et d'assumer leurs responsabilités en la matière, il est indispensable que le Comité P puisse dégager une vision fiable, pertinente et aussi complète que possible de la situation ainsi que des problèmes qui se posent. C'est notamment dans cette optique qu'il a entamé des négociations avec les autorités de police et les dirigeants et responsables des services de police en vue d'aboutir à la conclusion de protocoles.

De la sorte, il pense pouvoir améliorer la qualité de l'image qu'il entend rendre de la situation en matière de police dans le pays.

## A l'écoute des autorités et des citoyens

Le Comité P s'est aussi fixé comme fil rouge d'être plus à l'écoute des autorités et des citoyens en s'efforçant cependant de rester attaché au noyau dur des missions et tâches qui lui furent fixées par la loi, soit aux démarches essentielles propres à privilégier le bon fonctionnement des rouages policiers de notre société démocratique.

Favoriser une telle amélioration ainsi que contribuer au renforcement des aspects positifs du fonctionnement des services de police et de l'intervention des fonctionnaires de police font également partie des préoccupations premières du Comité P, qui souhaite se distancier, autant que possible, du cliché, au demeurant jamais voulu par le législateur, de "police des polices".

## Transparence

Le Comité P s'est encore assigné pour objectif d'assumer ses missions et de veiller à la concrétisation de sa politique en toute objectivité et en toute neutralité mais aussi en toute transparence à l'égard du Parlement et, s'il échet, des ministres et autres autorités responsables, mais aussi et encore à l'égard des fonctionnaires de police et des officiers dirigeants ainsi que, "last but not least", du citoyen.

Dans ce contexte, le Comité P mettra un point d'honneur à caractériser ses interventions, enquêtes et contrôles, par une approche démocratique, empreinte du respect de nos droits fondamentaux ainsi que des droits et libertés de chacun. Le Comité P entend également apporter une plus value au fonctionnement de nos institutions dont le fait "de faire jouir tous les habitants de la Cité des avantages d'une bonne police", la "res politeia", fait partie intégrante. Pour ces différents aspects de ses travaux, le Comité P entend enfin être totalement "accountable" devant le Parlement, la société civile et le citoyen.